

Séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 15 décembre 2025 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Nadia Charles, Marie-Pier Villeneuve et Guylaine Legault et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont.

Est absente : madame la conseillère, Céline Lepage.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Marie-Josée Charron, greffière et Karine Brousseau, directrice générale adjointe.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2025-12B-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-12B-02

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 366-2025

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2025-12B-03

Adoption du règlement 365-2025

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 365-2025 intitulé : *Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-12B-04

Fixation du taux d'intérêt

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal fixe, pour l'année 2026, le taux annuel d'intérêt sur les arrérages à l'égard de tout compte relatif à des taxes et ou à des compensations municipales à 12 %;

Que le conseil fixe également à 12 % le taux annuel d'intérêt comptabilisé à l'égard de tout autre compte demeuré impayé, 30 jours après son envoi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

2025-12B-05

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 10.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 16^e jour du mois de décembre 2025.

Christian Goulet, maire